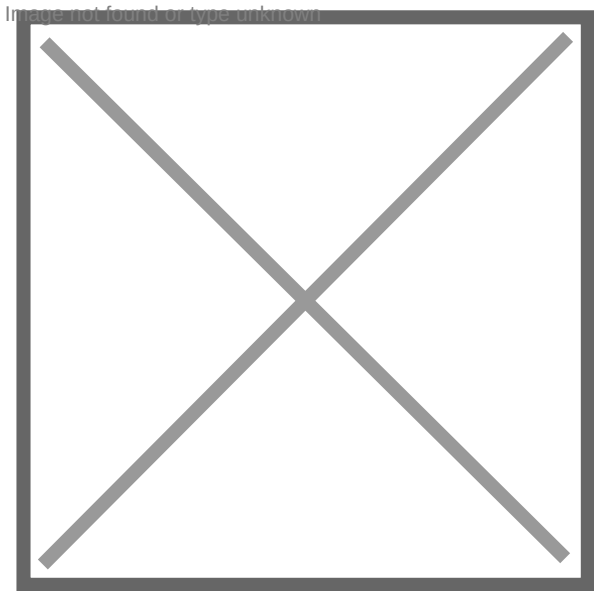




Quelle demarche faire pour obtenir la garde de l'enfant??

Par **karlo480**, le **01/06/2009** à **07:42**

Bonjour, ma fille de 14 ans habite avec sa mère depuis juillet 2002 et maintenant elle veut venir avec moi je suis son père que dois-je faire????

Par **Marion2**, le **01/06/2009** à **09:10**

Bonjour,

Vous saisissez en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend la résidence de l'enfant.

Votre fille peut être écoutée par le JAF.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Cordialement.